



CHEMINEMENTS SOLIDAIRES

REVENU DE BASE ET MICROECONOMIE INNOVANTE EN 9 POINTS

POINT 1 :

Similitude avec le distributisme : dispositif parachuté, c'est-à-dire postulé à côté des structures sociales, des cultures, des mentalités. Il demande donc un travail d'aménagement pour le concilier avec les contextes. Les champs d'activités explorés par les innovations émergentes d'économie locale recoupent largement les implications portées par l'octroi d'un revenu citoyen inconditionnel égal pour tous.

POINT 2 :

La rupture introduite avec les règles des échanges monétaires régissant le salariat, le marché de l'emploi, exige de faire coexister le non marchand, le marchand solidaire et le lucratif. D'où le besoin de se doter d'une convention juridique pluralisant l'entreprise, dans ses finalités et ses fonctionnements. En effet, se trouvent différenciés : l'emploi, motivé par la quête d'inclusion sociale, les revenus -objets de débats en vue de faire coexister les seuils de subsistance et le jeu de désirs de possession sources de surconsommation- et le travail en tant qu'activité répondant à l'exigence et à la joie de créer. Le salariat engageant la propriété privatisée ou étatisée de moyens de production, est captif, enfermé dans les seules sociétés de capitaux, lorsqu'on le rapporte à l'entreprise autonome solidaire qui mobilise les forces productives. Argumenter en faveur du revenu de base la présente en contrepartie de la propriété de capitaux dont sont privés des salariés exploités, sous-rétribués : offrir une opportunité de constituer des entreprises vouées au bien de tous. (Implications d'entreprises dissemblables à poursuivre avec le POINT 7).

POINT 3 :

Le développement d'entreprises solidaires suscite l'hypothèse de poser l'associatif en tant qu'école de mutualisation, de coopération, de réciprocity d'apports entre usagers-clients - citoyens et prestataires. Cette perspective mène à ré-explore les pratiques de marchandage et de commerces de sociétés « traditionnelles », inscrites dans du sacré mythique ou religieux.

POINT 4 :

Dégagé de ses contraintes financières afférentes à son statut de marchandise, le travail adopte alors une autre configuration : celle d'activités, à reconnaître par et pour leur utilité collective et leur valeur humaine. Ceci correspond à la finalité propre aux gisements de la microéconomie innovante, par rapport aux autres buts poursuivis par les associations déjà existantes (utilité civique du scolaire, utilité caritative du sanitaire-social, intérêts particuliers, motivations de plaisirs privés). Conséquence : les tâches assurées par le bénévolat, les occupations domestiques, tout ce qui relève d'une économie informelle souterraine, sont désormais à intégrer explicitement à l'économie, par leurs richesses en apports de biens et de services, jusqu'ici occultés.

On note que l'économisme répandu, qui se prétend objectif et pragmatisme, ne prend en compte qu'une part très restreinte et superficielle de la totalité économique à considérer, si bien que ses calculs et diagnostics sont faussés, irréalistes, hors des données empiriques stratifiées.

POINT 5 :

La dimension égalitaire du revenu de base permet une vie familiale plus homogène, remédiant partiellement aux lourdeurs des enfants à charge qui pénalisent les foyers pauvres et miséreux, excluant le jeu démocratique de chances d'avenir équitablement réparties. Au sein de la microéconomie novatrice, peut et doit se généraliser une éducation accompagnant les enseignements, faisant pratiquer à tous des disciplines absentes des programmes institutionnels (prévention, épidémiologie, écologie, déontologie, etc.)

POINT 6 :

Fabriquer, rendre service, vendre, animer, décider, former, organiser, inventer, entre autres compétences appartenant à l'entrepreneuriat, nécessitent des cadres juridiques diversifiant les statuts des entreprises. En particulier, le volontariat, les stages de formation professionnelle, sont à considérer comme relevant de défraiements à hauteur d'un travail salarié. De même, le travail d'équipe, les achats concertés et groupés d'une éco-consommation, les corrélations avec des 2 partenariats, sont à formaliser, culturellement et juridiquement, à inclure dans les actes économiques inhérents aux entreprises : les gammes de statuts fiscaux sont à revoir en fonction de tels élargissements.

POINT 7 :

Un piège idéologique est à pointer et à dépasser, car les ruptures impliquées (entre types d'entreprises, entre salariat-revenu de base-autres nouvelles formes de rémunérations à imputer aux entreprises autonomes solidaires) amènent à comprendre pourquoi l'observation d'une microéconomie alternative déjà massivement à l'œuvre est refusée, y compris par les tenants du distributisme et du revenu citoyen inconditionnel. Sur le mode de la pensée unique, les adversaires idéologiques partagent la même croyance à une seule possibilité d'entreprise, celle de la société de capitaux, ce qui fait rejeter tout l'existant. Ainsi, il est patent que la macroéconomie évolue vers un chômage massif, les suppressions dues aux « rationalisations » ne se rattrapant pas par des « transitions professionnelles », toutes en échec. Les conséquences n'en sont pas tirées : et d'abord, que la productivité ne se confond pas avec le rendement, car si les technologies suffisaient à améliorer les productions, il serait inutile de délocaliser les usines. Cela signifie que les machines supposent des travailleurs en amont, se transforment en puisant dans les traditions acquises, toutes performances dont se privent les industries modernes en externalisant ces ressources. Donc, les types d'entreprises s'opposent comme s'opposent filières et sectorisation, pluriactivité et économie d'échelle (qui nie la durabilité, celle d'un tissu continu entre tailles, car approfondir le local conduit à apercevoir les parentés à optimiser avec des étrangers). La microéconomie innovante fait retour aux fondements de la division technique du travail, où chaque métier sert tous les autres, interdisant de les hiérarchiser, de les survaloriser et les dévaloriser par des salaires inégalitaires. En ce sens, on comprend que la paresse et le loisir s'intègrent aux métiers (autres que les professions normalisées par idéologie), sous la forme de fêtes, de festivals, fortement présents dans les gisements microéconomiques, les circuits courts étant indissociables du tourisme, des sports, d'ateliers artistiques.

POINT 8 :

L'économie inclut un enjeu primordial de langage et de schémas de pensée culturels, qui oblige à ne pas identifier l'être humain aux « hommes » vivant dans leurs sociétés ; le normal étant autre que le logique rationnel. Cette idée est sous-jacente au dédoublement entre macro et microéconomie : le lien au lieu du « bien » matériel et des prestiges, replacer l'humain au centre de l'économie au lieu de l'individu abstrait et amputé du marché libéral conditionnant les consommateurs. Eu égard au piège précisé ci-dessus, la revendication d'un revenu de base induisant un modèle alternatif à injecter, qui déstabilise le système en place, ce saut est angoissant et dissuade de s'y risquer, tandis que si on montre que des centaines de milliers d'acteurs s'y livrent déjà, on dédramatise la transformation, on s'appuie sur une cohabitation inaperçue déjà en place qu'il reste à aménager en coexistence de droits respectifs.

POINT 9 (Groupement de remarques ponctuelles) :

La pluriactivité rend caduques les statistiques ; car produire et vendre en direct n'est pas enregistré comme entreprise, le fabricant et commerçant restant exploitant agricole. Par exemple, sont recensées environ 900 fromageries, sans compter les fromages écoulés en circuits courts ; et les portails de e-commerce dépassent les capacités de comptabiliser les produits proposés... sans parler du marché de l'occasion ! Ces formules procédant par transversalité et hybridations se transfèrent aux financements, ce qui rend faisable de monter des projets que les banques croient non rentables. En ressort la besoin de réformer la fiscalité : si l'impôt est à transférer des salaires aux capitaux ou aux achats par le biais de la TVA, il reste à décider des modulations de taux à appliquer...